



MAIRIE
D'ORMES
71290

Tél. et Fax : 03 85 40 21 23
Courriel : mairie.ormes@wanadoo.fr

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 14 juin 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Claude RAVEL-CHAPUY

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 14 juin 2023 à 19 heures sous la présidence de Stéphane Gros, maire.

Etaient présents : Stéphane Gros, maire ; Jean-Claude Ravel-Chapuy, 1^{er} adjoint ; Alex Simonato, 2^{ème} adjoint ; Catherine Galopin, 3^{ème} adjoint ; les conseillers municipaux : Marie Dejean, Elodie Lécuelle, Stéphanie Pont.

Etaient absent : Sylvie Chetaud avec pouvoir à Catherine Galopin ; Romain Bouhier avec pouvoir à Marie Dejean ; Florent Thomassin.

Le secrétaire de séance est Jean-Claude Ravel-Chapuy.

Le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité le procès-verbal du 14 avril 2023.
- Vote à l'unanimité les demandes de subventions pour :
 - La salle des fêtes et son annexe
 - L'aménagement d'un parking rue du port.
 - La plantation des arbres au bord de Saône.

- Valide à l'unanimité le maintien de la taxe d'aménagement à 1%.
- Autorise la signature de l'avenant de la délégation à la région pour le transport scolaire 2023/2024.
- Donne son accord pour le maintien du tarif lave-vaisselle de la salle des fêtes (40€) ainsi que de l'électricité (coût moyen facturé).

Informations diverses :

- Valide le projet d'aménagement de la grange du bourg en salle polyvalente (environ 90m2) . Celle-ci sera destinée pour les réunions des associations, pour l'école et, éventuellement, s'il y avait une fermeture de classe à la Frette, la commune aura un local pour accueillir les enfants.

Une partie des travaux sera effectuée par nos agents afin de limiter les coûts au maximum, permettant la rénovation sobre de la salle des fêtes (plafonds, peinture, chauffage, baie vitrée)

- Le conseil valide les dates du 8,9 et 10 septembre 2024 pour qu'un concert puisse avoir lieu au bord de Saône, sur la zone où ont lieu habituellement les puces de l'APE ou le repas dansant du CCAS.

